

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE  
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-19**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressés par le projet de règlement 354-19.

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS** aux citoyens de la municipalité de Sainte Monique, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que :

- Lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, le conseil de la Municipalité de Sainte Monique a adopté le projet de règlement numéro 354-19 visant à modifier les dispositions applicables aux conduites;
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 juillet 2019 à 15h30 à la salle du Conseil municipal. L'objectif de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
- Le projet de règlement 354-19 peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Sainte Monique  
Ce 11<sup>e</sup> jour de juillet de l'an deux mille dix-neuf (2019).

  
Mathieu, directeur général

---

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été affiché en date du 11 juillet 2019 entre 8.00 et 16.00 heures. En foi de quoi je donne ce certificat à Ste Monique ce onzième jour de juillet 2019.

  
Mathieu Lapointe  
Directeur général et sec trésorier